

EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES CLASSIQUES
Sessions 2023 – QUESTIONNAIRE ÉCRIT

Date :	05.06.23	Durée :	08:15 - 11:15	Numéro candidat :	
Discipline :	Architecture et urbanisme	Section(s) :	CG-URBS		

Partie I (théorie générale) : 20 pts

1. L'outil de planification d'aménagement communal : le « P.A.P » **10 pts**
 - a. Expliquez sa définition et son contenu général. (6 pts)
 - b. Comparez de manière générale le « P.A.P » et le « P.A.G ». (4 pts)

2. Expliquez en détail le P.A.P « NQ » ! **10 pts**

Partie II (description et analyse) : 35 pts

1. Observez les documents graphiques et écrits ci-après du projet « Entre parcs et jardins » à Luxembourg-ville. Répondez aux points a. et b., en ayant recours à des critères/tendances actuelles en urbanisme et architecture durables.
 - a. Décrivez et analysez ce quartier projeté selon les points de vue suivants :
 - Urbanistique, architectural, écologique, et sociologique **30 pts**

 - b. Quels sont les points forts et négatifs de ce projet « Entre parcs et jardins » ? Donnez, le cas échéant, des propositions d'amélioration. **5 pts**

Remarque complémentaire :

Intégrez des croquis explicatifs dans vos réponses.

Présentation : 5 pts

Structurez vos réponses, utilisez le vocabulaire technique adéquat et dans le cas échéant des croquis explicatifs. Prenez soin de la syntaxe et de l'orthographe. **5 pts**

Sources : www.steinmetzdemeyer.com

Doc.1 : Introduction

Entre parcs et jardins:

Sur ce site unique en plein centre-ville, il s'agit de concevoir un ensemble urbain à usage mixte tout en le rendant accessible au grand public et en le connectant aux quartiers avoisinants.

Le projet propose d'étendre l'esprit des parcs d'Edouard André de plusieurs manières :

- En invitant les promeneurs et les cyclistes à traverser l'avenue Marie-Thérèse et emprunter le porche réouvert du bâtiment de bureaux devant la chapelle pour suivre l'agréable promenade belvédère Pétrusse sur les remparts pour rejoindre Merl et Hollerich.*
- En prolongeant le Parc de la Pétrusse et ses terrasses à l'intérieur du nouveau quartier.*
- En aménageant ce quartier à usage mixte majoritairement en surface verte de manière à renforcer l'esprit « d'habiter dans le parc ».*

Dans la même optique, la transition entre les « solitaires dans le parc », que sont la Villa Baldaujf et le palais épiscopal, et les quartiers plus denses est travaillée au droit de la chapelle, dont le nouvel hôtel se colle sur le pignon aveugle existant du petit bâtiment de bureaux sur pilotis, formant ainsi un nouvel ensemble multifonctionnel entre hébergement, commerce et conférence/séminaire qui pourra trouver des synergies dans le futur avec les infrastructures du palais épiscopal.

Au sud de l'hôtel s'ouvre une belle placette idéalement orientée pour accueillir les terrasses de brasseries et restaurants. De par sa position derrière l'hôtel, elle est protégée des nuisances du trafic de l'avenue Marie Thérèse et s'ouvre sur le magnifique panorama de la vallée de la Pétrusse, le Pont Adolphe et la silhouette emblématique de la Vieille Ville et du Plateau Bourbon. Le talus est réaménagé et intègre des bancs et escaliers qui forment une sorte d'amphithéâtre urbain pour la détente quotidienne au cœur de ce nouveau quartier.

Les différents bâtiments s'organisent sous forme d'îlots ouverts mixtes. Les ouvertures ont été conçues de manière à offrir des vues variées à chaque logement. Les aménagements paysagers sont soigneusement pensés afin de garantir le degré d'intimité nécessaire à chaque fonction. Le bâtiment de bureaux s'élance en fin de perspective du boulevard Joseph II et de la rue du Fort Rheinsheim et s'affirme en réponse au vide du square en face. Il profite ainsi d'une adresse privilégiée en entrée de ville. Le rez-de-chaussée de cet immeuble pourra accueillir des commerces ou assimilés et des surfaces pour services et professions libérales / coworking. Une galerie couverte se prolonge depuis l'avenue Marie Thérèse vers la placette au sud. Les bâtiments de logements viennent compléter l'îlot ouvert et se situent aussi bien au sud du site que sur l'avenue Marie Thérèse afin de renforcer le caractère habité de celle-ci.

En seconde phase deux îlots ouverts supplémentaires ainsi qu'un nouveau CIPA pourront le cas échéant être reconstruits tout en prévoyant un phasage permettant de maintenir son activité au fil du développement du projet.

Tous les immeubles ont été conçus de manière à rester en catégorie de « bâtiments moyens », ayant le dernier niveau exploitable en dessous de la limite maximale des 22 mètres. Se développant sur 4 à 7 étages, leur densité et orientation ont été étudiées de manière à garantir un bon ensoleillement ainsi que des vues proches et lointaines pour l'ensemble des 198 unités de logements.

Le projet proposé présente un ensemble urbain mixte qui s'intègre de manière harmonieuse et respectueuse dans son environnement bâti tout en proposant des qualités qui rayonnent au-delà de ses limites. Les bâtiments à conserver sont mis en valeur et deviennent le point d'articulation du développement urbain. Le projet renforce la promenade verte et piste cyclable au sud du site et refaçonne le caractère de l'avenue Marie Thérèse pour la rendre plus positive et attrayante pour les piétons et cyclistes. Les îlots ouverts permettent de préserver des intérieurs plus intimes et au calme pour les futurs habitants et renforcent l'idée d'habiter dans le parc, rendre l'espace vert habitable et travailler les nuances de verdure.









